

Délégation départementale du Loiret - Pôle santé publique et environnementale



Affaire suivie par :

Jean-Pierre LE FRANC

Tel: 02 38 77 31 34

Destinataires

MONSIEUR LE PRESIDENT - S.E.A.SMAGY

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE SAINT MARTIN D'ABBAT

Prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine, sur l'unité de gestion de :

SIAEP ST MARTIN-GERMIGNY Prélèvement 00106831 Commune SAINT MARTIN D'ABBAT mercredi 22 février 2017 à 14h04 Unité de gestion 0203 SIAEP ST MARTIN-GERMIGNY Prélevé le : SYND.ST MARTIN D'ABBAT Installation UDI 000619 CARSO-EV par: Point de surveillance 0000000585 BOURG D1 Type visite: Localisation exacte SANITAIRES ACCUEIL ANTARTIC Motif: CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.

sures de terrain							
	R	Résultats		Limites de qualité inférieure supérieure		Références de qualité inférieure supérieure	
empérature de l'eau	15,6	°C				25,	
lore libre	<0,03	mg/LCI2					
nlore total	<0,03	mg/LCI2					

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LAE	BORATOIRE SANTE ENVIRONN	EMENT HYGIENE D	DE LYON (CAR	SO-LSEHL)	6901	
Type del'analyse : D1FM	Code SISE de l'analyse :	Référence laboratoire : LSE1702-40953				
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUE	:S					
Turbidité néphélométrique NFU	0,21	NFU				2,00
Aspect (qualitatif)	0	qualit.				
Couleur (qualitatif)	0	qualit.				
Odeur (qualitatif)	0	qualit.				
Saveur (qualitatif)	0	qualit.				
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/100mL		0		
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/100mL				0
Escherichia coli /100ml -MF	<1	n/100mL		0		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
рН	7,80	unitépH			6,50	9,00
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	274	μS/cm			200,00	1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES	3					
Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L				0,10
FER ET MANGANESE						
Fer total	12	μg/l				200,00
Manganèse total	<10	μg/l				50,00

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00106831)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Signé à Orléans le 6 mars 2017

P/ la déléguée départementale L'ingénieur d'études sanitaires

Vincent MICHEL